



RENCONTRE FÉRA

du lac d'Annecy // dimanche 19 avril

Fiche d'inscription

PORT DE DÉPART :

CATÉGORIE (rayer la mention inutile) : Bateau / Float-tube / Kayak

PÊCHEUR #1

PÊCHEUR #2

	PÊCHEUR #1	PÊCHEUR #2
Nom *		
Prénom *		
Adresse		
Email		
Téléphone *		

Fiche à retourner complétée d'un **chèque de 30€** correspondant au règlement des frais d'inscriptions & collations, à l'ordre de :

AAPPMA Annecy Lac Pêche - 92 rue des Marquisats 74000 Annecy

L'équipe sera inscrite dès réception de la fiche d'inscription renseignée (numéro de téléphone du pêcheur n°1 obligatoire) et le règlement des frais d'inscription versés.

La clôture des inscriptions est fixée au 13 avril



RENCONTRE FÉRA

du lac d'Annecy // dimanche 19 avril

Règlement

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Équipe de 2 pêcheurs
- Chaque pêcheur doit être titulaire d'une carte de pêche valide Annecy Lac Pêche option Traîne & Sonde
- La manifestation est ouverte aux Bateaux, Float-tubes et Kayaks
- Les commissaires pourront inspecter le contenu des embarcations avant le début et durant toute la durée de la manifestation
- Toute infraction au règlement signalée au jury par les commissaires entraînera la disqualification de l'équipe
- Le prix de l'inscription est fixé à 30€ par équipe, comprenant les frais d'inscription et de collations

CLASSEMENT

- Les féras seront conservées et présentées à la pesée afin d'établir le classement
- Le classement des équipes sera établi selon le calcul de : 1 000 points par poisson et 2 points par gramme
- Le plus gros poisson sera primé

RENCONTRE

- La pêche est ouverte à l'ensemble du Lac
- 5 Ports de départ : Annecy-le-vieux / Sevrier / Saint-jorioz / Doussard / Menthon-saint-bernard
- Le pointage des poissons et leur pesée aura lieu à partir de 16h30 au Port de Sevrier
- Une distance minimum de 10m entre chaque embarcation
- 1 seule canne en action de pêche par pêcheur
- Le quota est limité à 4 Féras par pêcheurs (pas de dépassement exceptionnel de quota)
- La taille réglementaire est fixée à 38cm durant la manifestation

HORAIRES

- Contrôle et mise à l'eau à partir de 06h30
- Action de Pêche de 08h00 à 15h00
- Pesée entre 15h30 et 16h30
- Classement, Collation, Dotations à partir de 16h30

Les pêcheurs s'engagent à respecter les réglementations de navigation et de pêche sur le Lac d'Annecy, et à se conformer aux consignes de la manifestation (disponible sur le site Internet www.annecylacpeche.com), sous peine de disqualification.

Un poisson se mesure de la bouche à l'extrémité de la nageoire caudale naturellement déployée. Toute prise non maillée entraînera la disqualification de l'équipe.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire pour sa participation et pour le transport par les pompiers en cas d'accident. Une attestation parentale indiquant que le mineur ne présente pas de problème de santé lui interdisant la pratique de la pêche et qu'il a acquis les bases de la natation. Documents datés et signés.